



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**District de Poitiers**

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Ouest**

**ARRETE N° 2023-N147-POI-86-12**

**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
SUR LA ROUTE NATIONALE 147**

**à l'occasion des travaux SNCF**

**Fermeture totale de la RN 147  
du PR 43+000 au PR 50+400  
dans les deux sens de circulation**

**Commune de Mignaloux Beauvoir  
hors agglomération**

Le Préfet de la Vienne

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

VU la note du 19 janvier 2023 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2023 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes, modifié par le décret 2013-1181 du 17 décembre 2013 ;

VU le décret du 15 février 2022 du Président de la République portant nomination de M. GIRIER Jean-Marie, Préfet de la Vienne ;

VU l'arrêté en date du 7 mars 2022, donnant délégation de signature à M. JAUTZY, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest en matière de gestion du domaine routier et de police de la circulation routière ;

VU la décision n° 2022-03-86 en date du 1 septembre 2022 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant délégation de signature aux directeurs adjoints,

VU la demande urgente de la SNCF en date du 21 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de la Vienne en date du 17 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable de la Maire de Moulismes en date du 18 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Montmorillon en date du 19 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Leigne S/Fontaine en date 19 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Lussac les Chateaux en date 19 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable de la Maire de Civaux en date du 20 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Valdivienne en date du 19 juillet 2023;

VU l'avis favorable du Maire de Chauvigny en date du 19 juillet 2023;

VU l'avis favorable du Maire de Jardre en date du 19 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable de la Maire de St Julien l'Ars en date du 18 juillet 2023;

VU l'avis favorable de la Maire de Mignaloux Beauvoir en date du 20 juillet 2023;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'exploitation durant les travaux de réparation d'urgence sur la voie SNCF dans les deux sens de circulation, sur la RN 147 du PR 43+000 au PR 50+400, sur le territoire de la commune de Mignaloux Beauvoir.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

La circulation sera interdite à tous véhicules, sur la RN 147, dans les deux sens de circulation du PR 43+000 au PR 50+400

La fermeture de la RN 147 nécessite la mise en place des déviations suivantes :

#### Sens Limoges-Poitiers :

Les usagers seront déviés depuis Moulismes par la RD 729 jusqu'à Montmorillon, la RD 54 en direction de Chauvigny et la RD 951 en direction de Poitiers où ils reprendront la RN 147.

Les PL circulants entre Moulismes et Mignaloux Beauvoir seront invités à faire demi tour au carrefour giratoire de Nieul l'Espoir jusqu'à Lussac les Chateaux puis devront emprunter la RD 749 en direction de Chauvigny puis la RD 951 en direction de Poitiers où ils reprendront la RN 147.

Une déviation uniquement pour les VL sera mise en place au niveau du carrefour giratoire RN147/RD1 par la RD 1 en direction de St Julien L'Ars.

#### Sens Poitiers-Limoges :

Les usagers seront déviés depuis la liaison Nord Est de Poitiers par la RD 951 en direction de Chauvigny et RD 54 en direction de Montmorillon puis par la RD 729 en direction de Moulismes où ils reprendront la RN 147.

Une déviation uniquement pour les VL sera mise en place au carrefour giratoire RD951/RD1 par la RD 1 en direction de Nieul l'Espoir.

Ces dispositions s'appliqueront la nuit, de 21h00 à 6h00, du mardi 1er au mercredi 2 aout 2023. Selon les aléas du chantier et climatiques le chantier pourra être décalé à la nuit suivante, du 2 au 3 aout 2023.

**Article 2 :**

Des panneaux d'information seront mis en place, sur la RN 147 la semaine précédente avant le début des travaux.

La signalisation réglementaire du chantier, des barrages et des déviations, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise mandaté par la SNCF - SIGNALISTION 86, sous contrôle des services de la DIRCO, District de Poitiers.

**Article 3 :**

L'accès aux riverains sera maintenu.

**Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

Lors de l'achèvement des phases de travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86 020 Poitiers Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :**

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée à

- au secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;
- au directeur Interdépartemental des routes Centre-Ouest – DIRCO ;
- au Directeur de la Sécurité Publique de la Vienne
- Le commandant du groupement de Gendarmerie du département de la Vienne ;

- Le Président du Conseil Départemental de la Vienne (transports scolaires) ;

et pour information à :

- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Vienne;

- La DDT de la Vienne

- A la Maire de Moulismes ;

- Au Maire de Montmorillon ;

- Au Maire de Leigne S/Fontaine ;

- Au Maire de Lussac les Chateaux;

- A la Maire de Civaux ;

- Au Maire de Valdivienne;

- Au Maire de Chauvigny ;

- Au Maire de Jardre ;

- A la Maire de St Julien l'Ars;

- A la Maire de Mignaloux Beauvoir;

À Limoges, le 24/07/2023

Le Préfet de la Vienne,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest et  
par délégation,

Le Directeur Adjoint au Développement



Philippe FAUCHET